

Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : bilan et recommandations

Déclaration du groupe de la Mutualité

La fusion de l'ANPE et du réseau de l'assurance chômage prévue par la loi du 13 février 2008, a créé un organisme unique chargé à la fois d'indemniser les chômeurs et de faciliter leur recherche d'emploi. Cette réforme, qui s'inscrit dans un objectif de politique globale de l'emploi, présente deux axes principaux : assurer une personnalisation plus précoce de l'accompagnement du demandeur d'emploi et aider les entreprises à recruter.

Trois ans plus tard, et face à une conjoncture économique qui reste incertaine, le CESE livre dans cet avis un constat sous forme de « peut mieux faire » et des préconisations visant à améliorer son efficacité.

En ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, l'avis souligne un manque de moyens financier et humain et de coordination avec les autres acteurs du service public de l'emploi. Ce constat est partagé par le groupe de la mutualité qui estime que la personnalisation du service et la différenciation des parcours d'accompagnement, notamment en termes de formation et de professionnalisation pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, sont indispensables pour l'accès à un emploi durable.

En ce qui concerne le service rendu aux employeurs, le groupe de la mutualité regrette la méconnaissance de certains métiers et branches et notamment des secteurs professionnels de l'économie sociale. En effet, et malgré la convention signée entre Pôle emploi et l'USGERES - qui représente le plus grand rassemblement d'employeurs de l'économie sociale - qui vise notamment à renforcer l'attractivité des métiers de l'économie sociale et à accompagner les employeurs dans leur démarche de recrutement, les employeurs de l'économie sociale déplorent encore trop souvent sur le terrain la méconnaissance de leurs métiers et de leur secteur par les conseillers de Pôle emploi.

Alors même que certains secteurs de l'économie sociale sont confrontés à une pénurie de main-d'oeuvre et à des difficultés de recrutement, cette meilleure connaissance ne pourra que favoriser le rapprochement entre offre et demande d'emploi.

Le groupe de la mutualité soutient les recommandations visant à améliorer et accentuer les efforts de formation et de sécurisation des parcours professionnels. Il déplore cependant, là aussi, un manque de connaissance des formations dans le champ de l'économie sociale et souligne l'intérêt d'organiser des partenariats plus forts entre Pôle emploi et les OPCA afin d'engager des actions communes pour aider les personnes à développer leurs compétences et accompagner les reconversions professionnelles.

Enfin, concernant la gouvernance de Pôle emploi, si le groupe de la mutualité adhère aux recommandations de l'avis sur la composition du conseil d'administration de Pôle emploi, il souligne l'absence de la représentation des employeurs de l'économie sociale, qui représentent 10 % de l'emploi en France, soit 2,3 millions de salariés.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis qui traduit clairement les dysfonctionnements de la réforme du service public de l'emploi et propose des pistes d'améliorations concrètes.